

# Programme formation continue des avocats

## Décembre 2025

### Thème : La faute inexcusable de l'employeur

**Date :** Vendredi 12 décembre 2025 de 14h00 à 17h00

**Lieu :** Angers

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

**Objectifs :**

- *Analyser les changements jurisprudentiels*
- *Maitriser les enjeux financiers*
- *Rappeler les exigences probatoires et les éléments constitutifs de la FI*

**Méthodes mobilisées :**

► **Programme :**

**I/ Définition de la faute inexcusable.**

**II/ Preuve de la faute inexcusable**

**III/ Conséquences indemnитaires de la faute inexcusable**

► **Moyens pédagogiques :**  
PowerPoint

► **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

**Intervenant**

Bernard Gauriau, Agrégé des facultés de droit. Professeur à l'université d'Angers. Ancien avocat au barreau de Paris

**Informations importantes :**

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.